

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
CAHIER DES CHARGES
CCAP-CCTP**

I – CARACTERISTIQUES DU MARCHE

ARTICLE 1– OBJET DU MARCHE

Marché à Procédure Adaptée en application du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Le présent marché a pour objet l'organisation de voyages pédagogiques en **Vénétie** dans le courant de l'année 2018-2019.

Publication de l'offre sur le site internet de l' «Association des Journées de l'Intendance» (A.J.I.) et sur l'ENT du collège.

ARTICLE 2 – DEPOSITAIRE DE L'OFFRE

Dépositaire de l'offre : Collège Mathalin- Rue Guillaume Pujos- 32022 AUCH Cedex 9

Tél : 05.62.05.28.53

Fax: 05.62.63.33.59

E-mail: 0320006H@ac-toulouse.fr

Personne publique contractante responsable adjudicatrice du marché :

Monsieur Jean-Claude DAURES, Principal

Comptable Assignataire : Agent Comptable du Lycée Pardailhan -AUCH

Suivi du dossier : Mme TOMBOLAN Marie-Bénédicte, Gestionnaire

Forme du Marché : 1 lot correspondant à 1 voyage

ARTICLE 3 – DETAIL DE LA PRESTATION

Destination: VENETIE

Période : du 15 au 19 avril 2019

Effectifs : 58 élèves & 5 accompagnateurs

Nombre de nuits sur place : 2

Hébergement :

Il est assuré en auberge de jeunesse ou hôtellerie équivalente pour 58 élèves maximum et 5 accompagnateurs.

La pension complète débute du déjeuner du jour 2 et s'achève au diner du dernier jour.

Sont à la charge du collège ou des familles : **le dîner du jour 1.**

Lieu d'hébergement : Lido di Jesolo

Mode de transport : Le voyage aller-retour en autocar, équipé de toilettes, ceintures de sécurité. Si précisé, le car sera à disposition sur place selon le respect de la législation en vigueur concernant les amplitudes et les temps de conduite. Le ou les conducteurs devront connaître le réseau routier et autoroutier des régions visitées. Toutes taxes, frais de parking et d'autoroute sont à inclure dans l'offre.

En cas de défaillance du bus, le voyageur aura prévu une solution de remplacement.

Visites: Les visites sont à réserver par le titulaire du marché qui devra faire apparaître dans son offre le prix TTC de chaque visite par personne. Le titulaire doit s'assurer des jours d'ouverture des sites à visiter et d'éventuelles manifestations et / ou les jours fériés nationaux et locaux pouvant empêcher le bon déroulement des visites.

Dépenses sur place : Toutes les prestations demandées (transports, visites, repas, etc.) doivent être réservées et payées par l'organisateur. Aucune régie d'avance ne sera mise en place par l'établissement. Le candidat devra prévoir dans l'offre les paiements sur place et autres prestations engendrées par le programme (réservations, billetterie).

Les confirmations de réservations seront communiquées minimum 15 jours avant la date de départ.

Programme souhaité : il est joint en annexe.

ARTICLE 4 - MODALITES D'EXECUTION

Le signataire s'engage à respecter les obligations résultant des dispositions réglementaires en matière de voyage scolaire, et notamment celles de transport en commun.

Il est garant de l'organisation et responsable de la bonne exécution du voyage, à l'exception des cas de force majeure.

Il répond à l'égard de l'établissement de tout manquement aux obligations, en application des règles de droit français.

-Les candidats doivent présenter les agréments de Tourisme, Jeunesse et Sports et Education Populaire.

-L'effectif des participants (élèves et accompagnateurs) est donné à titre indicatif et n'est connu qu'à la signature du contrat de voyage après engagement des familles aussi l'organisme doit donner les éléments du calcul de la révision du tarif selon le nombre de participants.

-Les variantes peuvent être proposées si elles contribuent à améliorer le contenu pédagogique de la prestation et le prix de la prestation sachant que la période retenue est ferme.

II – OFFRES

ARTICLE 5 – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Le 10 septembre 2018 à 16h

La transmission des offres par voie électronique est autorisée si elle est doublée d'un envoi par courrier.

ARTICLE 6 – DOCUMENTS - CONTENU DU MARCHÉ

Il est constitué par :

-Le présent document de 4 pages valant cahier des clauses particulières paraphé sur chaque page, daté et signé et valant acte d'engagement et son annexe.

Un dossier en langue française contenant :

-Un devis spécifiant le prix global du voyage ainsi que le prix unitaire comprenant les conditions du transport, de l'hébergement en pension complète, l'assurance responsabilité civile de l'organisateur. Il précise le tarif unitaire en mentionnant les modalités de calcul selon les effectifs ceux-ci n'étant pas précisément connus à ce jour.

-un tableau détaillé du programme du séjour indiquant les lieux et types d'hébergement et de restauration

- Le voyageur inclut dans son offre une assurance annulation pour tous les participants et précise ses garanties (modèle de contrat à fournir) et les clauses particulières.

-Les prix sont fermes sous réserve de changement d'effectifs et de dates. Ils incluent toutes les prestations demandées dans le programme figurant en annexe.

Ils comprennent toutes charges fiscales ou parafiscales. Ils sont établis en euros, HT et TTC

-En cas de voyage en autocar préciser les caractéristiques du voyage : jour / nuit, nombre de chauffeurs, les conditions de doublages ou relais, les éléments du confort du véhicule (ceintures de sécurité, wc, ...)

-Les schémas de conduite et de repos des chauffeurs seront envoyés avec le dossier de départ

-Une lettre de présentation de candidature par laquelle le candidat apporte la preuve de son savoir faire, de ses capacités et ses compétences.

-Les attestations suivantes : inscription au registre de la profession ou du commerce, une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise candidate n'entre pas dans les cas mentionnés à l'article 43 du Code des MP, le document CERFA 11943-01 visé par le directeur de l'Urssaf daté de moins de 6 mois, attestation de responsabilité civile, les agréments du Ministère du Tourisme et les habilitations à vendre les voyages à un public scolaire : licence agent de voyage, agrément de tourisme dans le cas d'une association habilitation ministérielle en cas de transporteurs

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du jugement prononcé.

ARTICLE 7-RESERVATION

La réservation définitive du voyage auprès du candidat retenu intervient lors du renvoi du contrat de voyage accompagné du bon de commande visé par le chef d'établissement **au plus tard le 15 novembre 2018**

ARTICLE 8- CRITERES DE JUGEMENT

Après vérifications des garanties offertes par l'organisme et de ses qualités professionnelles, les offres seront classées en tenant compte des critères suivants :

- Le prix et les conditions de calcul du prix unitaire (40 %)
- La pertinence et la qualité des activités et de l'offre pédagogique (30%)
- La pertinence et la qualité des services en matière de transport et d'hébergement. (30%)

L'établissement peut après ouverture des plis et avant attribution du marché engager une négociation avec les candidats ayant déposé une offre.

ARTICLE 9 – REGLEMENT DES PRESTATIONS

Le paiement de la prestation s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique, par virement par le comptable assignataire du collège sur présentation de la facture libellée à l'ordre du Collège Mathalin avec le contrat.

Le paiement d'acompte est encadré :

- Par le respect de la réglementation en vigueur. Le prestataire souhaitant le paiement d'acompte en fera la demande écrite, et apportera la preuve lui permettant de bénéficier de cette faculté en ayant présenté dans son dossier d'offre la copie de la licence de voyageur, ou d'agrément ou d'habilitation selon la situation juridique.
- Par un calendrier prévisionnel d'acomptes lié aux dates de voyages et prévoyant un acompte via une facture :
 - ⇒ de 40% après de 90^{ème} jour précédent le départ
 - ⇒ de 30% après de 45^{ème} jour précédent le départ.

Le solde de 30% sera adressé suivant facture après service fait.

Prix et révision du prix

L'unité monétaire est l'euro. En cas de variation exceptionnelle du prix du marché, en particulier de hausse brutale des cours tels que les prix des produits pétroliers induisant une augmentation des coûts de transports, la renégociation du prix entre la date du dépôt des offres et la date du début d'exécution de la prestation se fera sur demande écrite et motivée de la société.

A AUCH, le 06/07/2018

Le principal du Collège.



A.....le.....

Le candidat,

NB : chaque feuillet doit être paraphé

Voyage scolaire en Vénétie

1. LUNDI 15 AVRIL : DÉPART

Départ de Lectoure devant la cité scolaire Maréchal Lannes vers 15h (horaire modifiable).

Passer prendre les élèves au collège Mathalin de Auch (15h45 – horaire modifiable).

Pique nique prévu par les parents.

Nuit dans le bus.

2. MARDI 16 AVRIL : VÉRONE

Arrêt sur une aire pour le petit-déjeuner.

Arrivée à Vérone. Visite du centre-ville à pied : la piazza delle Erbe, l'amphithéâtre romain sur la célèbre piazza Bra, la piazza dei Signori, la maison de Juliette.

Déjeuner dans un restaurant de la ville.

Rendez-vous avec le conducteur en fin d'après midi et transfert vers l'hôtel dans la région de Lido di Jesolo. Accueil à l'hôtel, installation, dîner et nuit (début de la pension complète).

3. MERCREDI 17 AVRIL : VENISE

Départ avec un panier repas pour le déjeuner. Route vers l'embarcadère de Punta Sabbioni et transfert en vaporetto jusqu'à Venise.

Matin : Visite d'un atelier de fabrication de masques Ca' del Sol.

Après-midi : excursion sur les îles de la Lagune : Burano et Murano. À Murano : visite d'un atelier de souffleur de verre avec démonstration.

Transfert vers Punta Sabbioni puis route vers l'hôtel. Dîner et nuit à l'hôtel.

4. JEUDI 18 AVRIL : VENISE

Départ à 08h00 avec un panier repas pour le déjeuner.

Matin : route vers Punta Sabbioni. Transfert en vaporetto jusqu'au centre de la vie publique vénitienne, la piazza San Marco et promenade sur le Molo, la Piazzetta, le quartier du Rialto. En fin de matinée, découverte libre de la Basilique Saint Marc.

Après-midi, visite guidée du Palais des Doges et du pont des Soupirs.

Dîner dans une pizzeria de la ville.

Retour en vaporetto vers Punta Sabbioni. Rendez-vous avec le conducteur à 21h00 (?) et départ vers la France.

5. VENDREDI 19 AVRIL : RETOUR

Petit-déjeuner sur une aire

Déjeuner sur une aire (en fonction de l'heure d'arrivée).

Arrivée au collège de Auch, puis à Lectoure dans la journée.

Le prix doit **tout** comprendre

- pension complète (sauf le diner du départ)
- hébergement dans un hôtel 3 étoiles, normes locales aux alentours de Venise.
- transport, parking et péages inclus
- assurances
- visites guidées
- les transports (bateau ou autre) sur place

58 élèves et 5 professeurs

Date : du 15 au 19 avril 2019